

Service de l'ingénierie

DATE	DESTINATAIRE	EXPÉDITEUR
11 mai 2017	Maxandre Guay Lachance Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6	Denis Brisson Ville de Québec 418 641-6411 poste 5013

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Prendre note et classer | <input type="checkbox"/> Pour approbation | <input type="checkbox"/> Pour signature |
| <input type="checkbox"/> Prendre note et me retourner | <input type="checkbox"/> Retourner avec commentaires | <input type="checkbox"/> À titre de renseignement |
| <input type="checkbox"/> Retourner avec plus de détails | <input type="checkbox"/> Préparer réponse pour signature | <input type="checkbox"/> Pour enquête et rapport |
| <input type="checkbox"/> Prendre note et me voir | <input type="checkbox"/> Donner suite | <input type="checkbox"/> M'appeler |
| <input type="checkbox"/> Prière de répondre | <input checked="" type="checkbox"/> Comme demandé | <input type="checkbox"/> Autre |

Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette (PPD2010153)

Bonjour,

Suivant la rencontre préparatoire du 5 mai dernier et les demandes formulées, nous vous faisons parvenir, dans le cadre du projet en rubrique, huit copies papier des documents suivants et la version électronique des documents vous a été transmise par courriel :

- Comptes rendus du comité technique : seulement les comptes rendus des cinq premières rencontres ont été rédigés ;
- Comptes rendus des réunions d'information et de consultation : aucun compte rendu n'a été rédigé. Les préoccupations des citoyens ont été indiquées notamment dans le document « PR3.2 Rapport d'étude préparatoire d'ingénierie – Tome 1 de 2, juillet 2016, 112 pages et annexes » ;
- Réponses à la 4^e série de questions : les documents vous ont été transmis le 9 mai ;
- Cadre d'intervention pour l'acquisition ou l'obtention de servitudes ;
- Programme de contrôle du bruit ;
- Cartographie des constructions en bordure de la rivière avec les années de construction dans la zone d'étude du projet ;
- Cartographie avec la date d'autorisation des remblais dans la bande riveraine dans la zone d'étude du projet : cette cartographie n'existe pas, car les remblais sont interdits par la réglementation municipale.

Sincères salutations.

c. c. Daniel Lessard, directeur, Service de l'ingénierie
Guy Laliberté, directeur, Division réseaux-centre